

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60/26/SPCG fixant les intérimis ministériels

n° 60/26/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 mars 1960

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro
30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Ahmed Bourhan Omar, Ministre de la Santé Publique, est chargé, à compter du 26 mars 1960, de l'intérim du Ministère des Travaux Publics et du Port, pendant l'absence de M. Ahmed Dini, en mission. Art. 2.— M. Mohamed Djama Arrale, Ministre de la Production, de l'Elevage et de l'Agriculture, est chargé, à compter du 2 avrii 1960, de l'intérim du Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, pendant l'absence de M. Raymond Pécou, en mission. Art. 3.— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en missionLe Secrétaire Général,chargé de l'Expédition des Affaires courantes.Y. de DARUVAR.